

Charte Eco club Sport durable

Ville de Frontignan la Peyrade - 2015/2020

Nom de l'association

Assaeh



La Ville de Frontignan la Peyrade et les associations, ensemble pour un développement durable

Le 16 décembre 2014, le conseil municipal de Frontignan la Peyrade a adopté le programme d'actions de l'Agenda 21 de la Ville.

Elaboré depuis 2012 et opérationnel de 2015 à 2020, ce plan d'actions est le fruit d'un travail fondé sur la concertation entre élus, agents de la Ville, habitants et associations, mené lors de plus de 40 réunions et ateliers citoyens.

Il est aussi le résultat de 20 ans d'engagement de la Ville en faveur du développement durable avec, dès 1995, le rejet d'un vaste projet immobilier qui menaçait l'étang des Mouettes, suivi par le développement d'une politique de protection et de mise en valeur du patrimoine naturel exceptionnel de la commune, avec de véritables combats menés contre les risques technologiques et les pollutions qui mobilisent toujours la population.

Particulièrement nombreuses et dynamiques à Frontignan la Peyrade, les associations, quels que soient leurs activités et leurs objectifs, ont un rôle essentiel à jouer pour la mise en place du grand projet de vie partagé, ambitieux et bien ancré sur le terrain, que portent les objectifs de l'Agenda 21.

Par leur adhésion à cette charte, elles s'engagent officiellement à adopter des modes de fonctionnement respectueux de l'environnement naturel et des équipements mis à leur disposition, à limiter leur consommation d'énergie et leurs déchets, mais aussi à promouvoir les valeurs communes et porteuses d'avenir du développement durable.

Les éco-gestes Club responsable Sport durable

1. Le club s'engage à privilégier :

- les modes de déplacements doux
- les transports en commun
- le covoiturage
- l'éco-conduite

2. Le club s'engage à favoriser :

- l'utilisation des conférences téléphoniques et de la visioconférence
- la dématérialisation de ses documents

3. Le club s'engage à :

- réduire sa consommation en énergie
- limiter ses déchets
- trier et recycler ses déchets

Les éco-gestes Club responsable Sport durable

4. Le club s'engage à :

- consommer responsable
- éviter le gaspillage
- s'équiper raisonnablement
- donner une seconde vie à ses produits usagés

5. Le club s'engage à respecter :

- l'environnement qui l'entoure
- les zones de pratiques naturelles
- les équipements sportifs

6. Le club s'engage à :

- être une source de pédagogie et de transmission des valeurs du sport durable
- préserver le capital santé de ses adhérents
- favoriser la concertation dans les prises de décisions
- féminiser ses instances dirigeantes
- favoriser la mixité sociale et l'intégration des personnes handicapées



Notice explicative

Ville de Frontignan la Peyrade - 2015/2020

1 Le club s'engage à **privilégier les modes de déplacements doux**

A pied, à vélo, trottinette, skate... Pour les déplacements au quotidien, pour aller au stade, à l'entraînement, à l'école, le club et ses adhérents privilégient les modes doux et utilisent les équipements et pistes cyclables... autant que possible.

Le plan local de déplacements doux, initié par la Ville, favorise les déplacements à vélo et à pieds vers les différents équipements sportifs en toute sécurité et permet :

- de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre
- de réduire les frais de déplacements
- de faire de l'activité physique supplémentaire

1 Le club s'engage à **privilégier les transports en commun**

Le club et ses adhérents privilégient les transports en commun pour les déplacements au quotidien, pour aller au stade, à l'entraînement,... autant que possible.

Les transports en commun présentent de multiples avantages : ils consomment 5 fois moins d'énergie par passager qu'une voiture particulière et rejettent beaucoup moins de CO² dans l'atmosphère :

- un bus peut transporter en nombre de passagers l'équivalent de 40 à 50 voitures
- une voiture coûte à l'année, en moyenne, 20 fois plus qu'un abonnement de bus

1 Le club s'engage à **privilégier le covoiturage**

Si les adhérents sont obligés(es) de prendre leur voiture, ils privilégieront le covoiturage.

- En France, 80 % des conducteurs roulent seuls dans leur voiture : proposer à ses collègues de travail, ses voisins, ses amis ou ses équipiers de partager la même voiture, c'est diminuer la pollution et ses frais de déplacement, et contribuer à réduire les embouteillages.

1 Le club s'engage à **promouvoir l'éco-conduite**

Le club invite ses adhérents à démarrer en douceur, à conduire en souplesse.

- veiller à entretenir régulièrement son véhicule : des pneus gonflés à bonne pression et des équipements en bon état contribuent à limiter largement la consommation inutile en carburant
- sensibiliser les adhérents à quelques réflexes comme couper leur moteur au-delà de 30 secondes d'embouteillage (plus de 40% d'économie de carburant et moins de rejets polluants)

2 Le club s'engage à **privilégier les conférences téléphoniques et les visio conférences**

Grâce aux échanges de mails, aux visioconférences et aux conférences téléphoniques, le club évite les déplacements inutiles.

Chacun peut ainsi :

- gagner du temps
- réduire la fatigue des déplacements et risques d'accidents
- réduire ses frais de déplacements

2 Le club s'engage à **dématérialiser ses documents**

Le club et ses adhérents utilisent moins et mieux le papier.

Un employé de bureau consomme en moyenne 20 000 feuilles de format A4 par an, dont la majeure partie est jetée à la poubelle. Le papier constitue les trois quarts des déchets produits au bureau :

- ils privilégient le courrier électronique
- ils n'impriment que les documents dont ils ont véritablement besoin, en recto-verso, de préférence en noir et blanc pour économiser l'encre, voire « 2 pages par feuille » pour les documents écrits gros
- ils réutilisent les papiers imprimés inutiles en brouillon

20 milliards de publicités et journaux gratuits sont distribués chaque année dans les boîtes aux lettres, soit 17 kg par personne. A la maison, il suffit d'appliquer le petit autocollant *Stop pub* * sur sa boîte aux lettres, signifiant son refus de les recevoir

* *disponible gratuitement à l'accueil de l'Hôtel de Ville*

3 Le club s'engage à **réduire sa consommation en énergie**

Chauffage, climatisation, éclairage, le club et ses adhérents adoptent les bons gestes.

- le club place ses bureaux près des fenêtres et éteint les lumières dès que la luminosité est suffisante
- l'hiver, éviter de surchauffer : 20 °C au maximum
- l'été, la climatisation est réglée à 25 °C au minimum
- le club ne demande pas l'éclairage des terrains ou des gymnases tant que la lumière du jour est suffisante
- dès que les membres du club quittent une pièce, une salle de réunion, les toilettes ou les vestiaires, ils éteignent la lumière : 10 minutes d'éclairage inutile 3 fois par jour, c'est 5 jours d'éclairage continu au bout d'un an...
- les membres du club éteignent leur ordinateur, l'imprimante, la télévision, la machine à café, lorsqu'ils quittent le lieu

NB : un ordinateur de bureau en mode veille consomme encore entre 20 et 60 W et un chargeur non relié à un appareil chauffe et consomme de l'électricité pour rien

3 Le club s'engage à **réduire sa consommation en énergie**

le club et ses adhérents adoptent les bons gestes.

- le club veille à fermer les robinets d'eau et à signaler les dysfonctionnements constatés au service des sports
- à la maison, chacun privilégie les douches, coupe l'eau en se brossant les dents et reste très vigilant sur les éventuelles fuites d'eau

3 Le club s'engage à **limiter ses déchets**

Le « meilleur » déchet est encore celui que l'on ne produit pas.

- favoriser l'utilisation de tasses ou de gobelets réutilisables pour éliminer l'utilisation des gobelets en plastique
- privilégier les sacs réutilisables à ceux en plastique dont on ne se sert qu'une seule fois : un sac en plastique est utilisé 20 minutes en moyenne et met plus de 400 ans à se dégrader dans la nature
- privilégier les produits rechargeables, réutilisables ou à plus longue durée de vie et éviter de consommer des produits packagés en petit format et sur-emballés

3 Le club s'engage à **trier ses déchets**

Le tri sélectif est le premier pas vers le recyclage.

Dans le club, au bureau, à la maison :

- trier le papier en le jetant dans la corbeille spécifique
- séparer les canettes, les bouteilles en plastique, et les bouteilles en verre des autres déchets, et les jeter dans les bacs prévus à cet effet installés dans l'équipement ou à proximité
- se renseigner auprès du service des sports pour les cartouches d'encre d'imprimantes et les appareils informatiques ne fonctionnant plus, ainsi que les ampoules, les piles,...
- mettre dans le composteur, lorsqu'il y en a un, les déchets organiques comme les déchets verts, restes de repas, ou épluchures de légumes...
- tout le reste va dans la poubelle classique

4 Le club s'engage à **consommer responsable**

Selon le mode de production, la distance qui sépare le lieu de production du lieu de consommation, l'emballage, la consommation peut aussi avoir des impacts sur l'environnement.

- le club consomme local et de saison : les produits de saison sont meilleurs et nécessitent moins d'énergie pour leur production
- le club privilégie les achats responsables : produits alimentaires éco-labellisés, par exemple les produits issus de l'agriculture biologique (bénéficiant du logo AB ou du label bio européen) ou du commerce équitable, équipements économes en énergie (étiquette énergie), produits durables, recyclables et/ou recyclés, réutilisables ou rechargeables (stylos)

4 Le club s'engage à **éviter le gaspillage**

Un tiers des aliments sont produits pour être jetés : qu'il s'agisse d'un aliment oublié au fond du frigo, qui a dépassé la date limite de consommation, ou des buffets intouchés lors des événements, chaque année, nous jetons en moyenne 155 kg de nourriture par an et par personne. À cela s'ajoute les 2 millions de tonnes par an non commercialisées par la grande distribution.

- le club s'organise en amont, au moment des courses ou lors de l'organisation d'événements pour limiter les pertes

- le club utilise les gobelets réutilisables

4 Le club s'engage à **s'équiper raisonnablement**

Le club et ses adhérents s'équipent de manière responsable : c'est bon pour soi et bon pour la planète !

- le club n'achète que le matériel nécessaire : pas besoin d'être suréquipé, il vaut mieux privilégier la qualité à la quantité
- le club évite le « jetable » et les effets de mode, entretient ses équipements et les fait réparer si nécessaire
- le club favorise l'utilisation d'une gourde plutôt que des bouteilles en plastique jetables

4 Le club s'engage à **donner une seconde vie à ses produits usagés**

Au lieu de jeter, le club et ses adhérents :

- n'hésiteront pas à donner ce dont ils n'ont plus besoin
- pourront collecter des équipements sportifs en bon état, puis les redistribuer auprès de fédérations de pays émergents

Le club et ses adhérents pourront organiser une bourse aux équipements.

*NB : un vêtement, un meuble ou des jouets jugés inutiles ne le sont pas forcément pour autrui.
Certains organismes récupèrent même des appareils hors d'usage pour les réparer.*

5 Le club s'engage à **respecter l'environnement**

Le club et ses adhérents :

- ne jettent pas leurs déchets par terre : une canette en aluminium mettra au minimum 10 ans à se décomposer, une bouteille en plastique plus de 100 ans...
- sont également vigilants sur la route : les déchets jetés le long des routes en France peuvent représenter de 10 à 500 kg de déchets par kilomètre !
- respectent les espaces naturels, les équipements sportifs et les espaces publics en général : ils ne jettent pas leurs déchets ailleurs que dans les bacs prévus à cet effet, leurs mégots dans les cendriers et ils veillent à ce que leurs adhérents et usagers en fassent autant

6 Le club s'engage à **travailler en équipe et développer un rôle pédagogique**

Les éco-gestes seront plus efficaces si on les fait tous ensemble : le club doit avoir un rôle pédagogique et de transmission des valeurs auprès de l'ensemble de ses adhérents et en particulier des plus jeunes.

Il est beaucoup plus facile, plus mobilisateur et plus agréable d'agir ensemble, dans le cadre de sa famille, de son entreprise, de son équipe, de son club, de sa fédération.

C'est aussi une démarche globale, qui demande l'implication de chacun.

6 Le club s'engage à **préserver le capital santé de ses adhérents**

Une chose est sûre, le sport est bénéfique pour la santé : pratiquer une activité physique permet de réduire les risques de maladie et a également des effets positifs sur la santé mentale et le bien-être général. 30 minutes d'activité modérée 5 fois par semaine ou 20 minutes d'activité intense 3 fois par semaine suffisent.

Véritable secteur de la santé, le club :

- veillera à préserver ses adhérents des dérives du dopage, de la prise de substance illicites et de la consommation excessive d'alcool
- sera attentif aux comportements de ses adhérents : violence, dégradation, respect des adversaires et des arbitres
- sera vigilant au comportement de ses supporters dans les enceintes sportives
- sera vigilant à la qualité de son encadrement, particulièrement pour les équipes ou les jeunes athlètes
- veillera à préserver ses adhérents du surentraînement
- veillera à l'épanouissement personnel de l'ensemble de ses adhérents

6 Le club s'engage à **favoriser la mixité sociale et la féminisation de ses instances dirigeantes**

Le club s'engage à :

- favoriser la mixité sociale et l'accessibilité à sa pratique au plus grand nombre
- lutter contre toutes formes de discrimination
- tendre vers la parité dans ses instances dirigeantes, et favoriser l'accès aux responsabilités des femmes
- favoriser l'accessibilité de sa pratique aux personnes handicapées
- mettre en avant un mode participatif le plus large possible au-delà de son assemblée générale

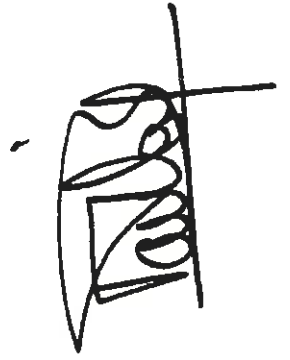
La charte, après discussion et en vue de son approbation, fera l'objet pour son adoption, d'une délibération du conseil municipal.
Toute modification demandée par les clubs ou la commune sera également adoptée selon ce même principe.

La charte est signée par le club et la Ville de Frontignan la Peyrade.

Fait à Frontignan, le 30 mai 2015

Pierre Boulidoire

Maire de Frontignan la Peyrade
1^{er} vice-président du département de l'Hérault
Vice-président de Thau agglo



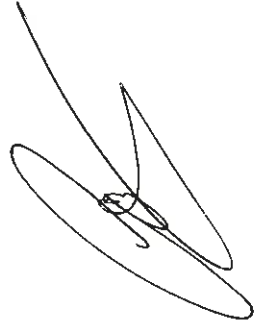
Loïc Linares

Conseiller municipal délégué
au développement durable
Conseiller communautaire



Caroline Suné

Maire-adjointe déléguée
aux sports et aux loisirs de pleine nature



Président(e) de l'association

ASSARH
M^{rs} GAU NIKÉ

